

Vente dans les magasins

A l'intérieur la vente est permise pour les jouets pyrotechniques (classe I, vente libre) mais le matériel exposé ne doit pas excéder 30 Kg poids brut

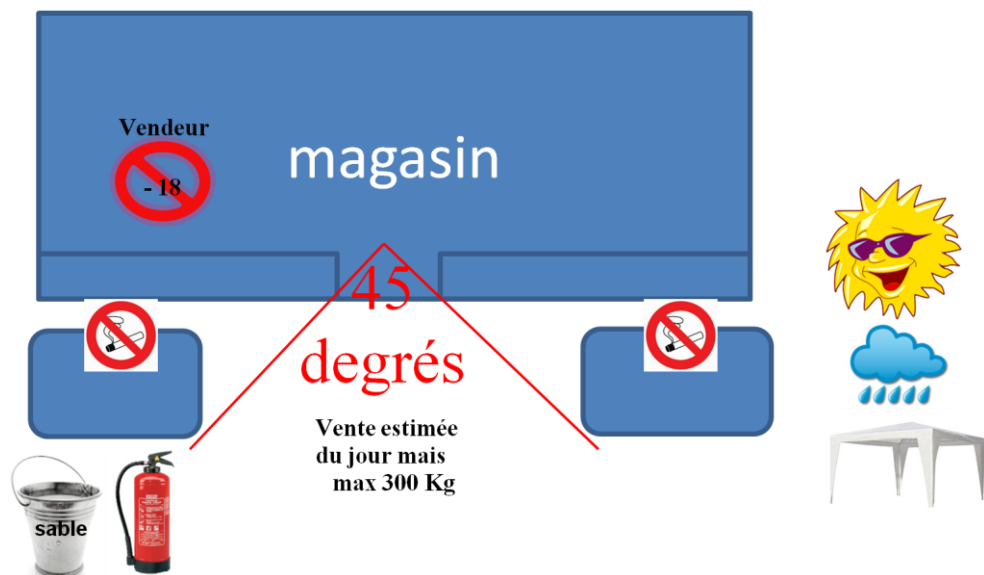
A l'intérieur la vente est interdite, si

- Surface magasin \leq de 600 m²
- Magasin comportant plusieurs étages communicants
- Magasin en sol-sol
- Les centres commerciaux

Les marchands ambulants n'ont pas le droit de vendre d'engins pyrotechniques de classes II, III et IV dans leur stand.

Vente à l'extérieur

- La quantité journalière estimée peut être exposée à la vente mais au max. 300 Kg poids brut
- Moyens extinction extincteur seau de sable etc...
- Vendeur, 18 ans révolus, formés à la vente d'engins pyrotechniques
- Moyens de protection soleil et pluie
- Panneaux d'interdiction de fumer / fumeurs à 2 mètres min. du stand



Aide mémoire pour les contrôles de vente en matière de pyrotechnie

Autorités compétentes

Demandes d'autorisation de vente : Office du commerce et des patentes à 2000 Neuchâtel, formulaires de demande en ligne sur leur site.

Octroi de l'autorisation (préavis) : Bureau des armes de la police neuchâteloise.

La Procédure de mise en place d'un contrôle passe par

Le contrôle de sécurité (env. 2 semaines avant la vente)

- Contrôler les locaux de stockage
- Faire un contrôle des mesures de sécurité dans la conception d'un stand pour en favoriser le stockage
- Contrôler les distances de sécurité
- Répondre et trouver des solutions au sujet de la place de stockage

Contrôle des ventes (dès la date de vente qui est communiquée par le BA)

- Contrôle de l'ensemble de la commande au moyen du bulletin de livraison (poids brut).
- Contrôle des distances de sécurité autour des lieux de stockage.
- Contrôle des prescriptions de sécurité du stand (âge du vendeur, panneau d'information, moyens d'extinction etc...)

Catégorie des engins pyrotechniques

- | | |
|---------------|---|
| Catégorie I | Vente interdite au – de 12 ans.
Jouets pyrotechniques, les pétards chinois, allumettes de Bengale etc. |
| Catégorie II | Vente interdite au – de 16 ans. |
| Catégorie III | Vente interdite au – de 18 ans révolus. |
| Catégorie IV | Vente 18 ans révolus au bénéfice d'une formation obligatoire. |

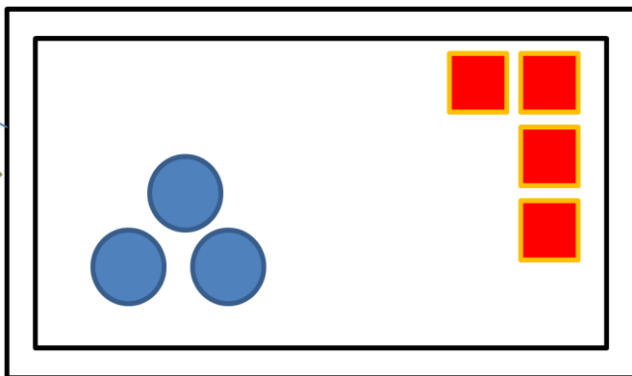
Le Stockage

A l'intérieur d'un bâtiment

Jusqu'à 50 Kg Local fermé à clé, résistance au feu EI30, porte EI30. Le local peut servir à d'autres usages dans la mesure où le risque est faible.

EI 30 icb

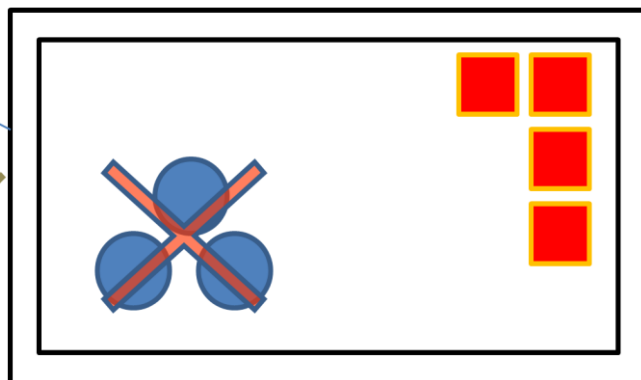
EI 30 icb



Jusqu'à 300 Kg Local fermé à clef, résistance au feu EI60, porte EI30. Le Stock doit être situé contre une paroi extérieure. Le local ne peut pas être partagé.

EI 60 icb

EI 30 icb



+ de 300 Kg

Stockage intérieur **INTERDIT**

Le stockage en vrac (sans emballage)

Jusqu'à 1000 Kg L'Immeuble de stockage sur un seul niveau ne se trouvant pas en zone d'habitation. Bâtiment incombustible, installation électrique spéciale, doit être protégé contre la foudre. Ne doit pas servir à d'autres usages les portes s'ouvrant dans le sens de fuite.

+ de 1000 Kg Idem mais en plus : Immeuble seul, à distance de sécurité raisonnable. **Le stockage en zone d'habitation est INDTERDIT**

Stockage dans des containers (dépôts de nuit)

- Au maximum 2000 Kg poids brut de pièces d'artifice dans leur emballage d'origine.
- Fermé à clef inaccessible au public.
- Distance de sécurité min. 50m d'un site présentant un danger d'incendie, au centre d'une zone de sécurité entre 10 et 20m.



Min. 50m

Sécurité entre
10 et 20 m

Container
- Incombustible
- Maxi 2000 kg
- Fermé à clef
- Accès au public interdit

Sécurité entre
10 et 20 m

Min. 50m

